

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-323**

Numérique

Systeme d'Information Géographique

Maintenance et assistance des  
progiciels GEO

Marché négocié sans publicité ni mise en  
concurrence avec la société  
CIRIL GROUP SAS – Division BUSINESS  
GEOGRAFIC

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire |              |
| Reçu en préfecture  | 17 OCT. 2023 |
| Publié              |              |

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article R.2122-3 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de l'existence de droits d'exclusivité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant la fin du contrat de maintenance et d'assistance des progiciels SIG de BUSINESS GEOGRAFIC, au 31 décembre 2023, et la nécessité de poursuivre ces prestations ;

Considérant qu'en raison des droits d'exclusivité liés à l'utilisation de cet outil de gestion informatisée des données géographiques, il convient de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société CIRIL GROUP SAS – Division BUSINESS GEOGRAFIC, editrice du progiciel de SIG ;

Considérant la proposition de la société CIRIL GROUP SAS – Division BUSINESS GEOGRAFIC, d'un montant forfaitaire annuel de 16 224,00 € HT ;

Considérant que le marché à passer courra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera renouvelable trois fois par tacite reconduction ;

**DECIDE**

- D'approuver le marché de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels GEO avec la société CIRIL GROUP SAS – Division BUSINESS GEOGRAFIC, située à Villeurbanne ;
- De préciser que ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un montant forfaitaire annuel de 16 224,00 € HT, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

*Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,*

**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

